



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 décembre 2021

n° 173-21 C

Objet : RS - Contributions 2022 - Ouverture anticipée de crédits avant le vote des budgets 2022

- date de convocation le 03 décembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

James Hallay - Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois -
Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier -
Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï -
Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar
Corinne Charles - Franck Morat - Emilio Pla Diaz

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Vincent Boulnois

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Max Joly

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Claudine Bonilla à Jimmy Bâabâa - de Sophie Bourgade à Pierre Brun - de Isabelle Dunod à Thierry Repentin - de Pierre Duperier à
Christophe Richel - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Farid Rezzak à Alain Caraco -
de Thierry Tournier à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 14

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Martine Lambert - Luc Meunier -
Raphaële Mouric - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffinat - Serge Tichkiewitch - Cécile Trahand - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 09 décembre 2021

délibération n° 173-21 C

objet **RS - Contributions 2022 - Ouverture anticipée de crédits avant le vote des budgets 2022**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, rappelle que les budgets primitifs 2022 de Grand Chambéry seront votés début avril 2022.

La Communauté d'agglomération verse chaque année des contributions et participations à plusieurs organismes extérieurs. Ces structures présentent des besoins de trésorerie qui imposent de pouvoir procéder à un versement de la participation de l'agglomération sans attendre le vote du budget primitif.

Les organismes concernés sont les suivants.

Chambéry-Grand Lac Economie

La contribution versée en 2021 s'élève à 1 687 500 €. Il est nécessaire de permettre un versement dans la limite de 25 % de cette somme avant le vote du budget primitif 2022.

SDIS

La contribution versée en 2021 s'élève à 5 536 816 €. Il est nécessaire de permettre un versement dans la limite de 30 % de cette somme avant le vote du budget primitif 2022.

Syndicat mixte des stations des Bauges

La contribution versée en 2021 s'élève à 429 000 € pour la partie Féclaz/Revard et 187 246 € pour la partie Aillons/Margéiaz. Il est nécessaire de permettre un versement dans la limite de 25 % de ces sommes avant le vote du budget primitif 2022.

Grand Chambéry Alpes Tourisme

La contribution versée en 2021 s'élève à 1 722 428 €. Il est nécessaire de permettre un versement dans la limite de 50 % de cette somme avant le vote du budget primitif 2022.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'avis de la commission des finances du 1^{er} décembre 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **procède** à une ouverture anticipée des crédits 2022 pour permettre le versement d'un premier acompte de la contribution 2022 de Grand Chambéry à Chambéry-Grand Lac Economie, au SDIS, au Syndicat mixte des stations des Bauges et à Grand Chambéry Alpes Tourisme dans les conditions exposées ci-dessus,

Article 2 : **précise** que ces crédits seront repris et inscrits au budget primitif 2022.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 173-21 C

Objet de l'acte : RS - Contributions 2022 - Ouverture anticipée de crédits avant le vote des budgets 2022

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 2 - Budget primitif 4 - Ouverture de crédits par anticipation

Date de l'acte : 17 décembre 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211217-lmc1H26330H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26330H1

Date de transmission en Préfecture : 17 décembre 2021

Date de réception en Préfecture : 17 décembre 2021

Période d'affichage : du au